

COMMISSION DE L'INTERIEUR,  
DE LA SECURITE, DE LA  
MIGRATION ET DES MATIERES  
ADMINISTRATIVES

du

MERCREDI 09 DECEMBRE 2020

Après-midi

COMMISSIE VOOR  
BINNENLANDSE ZAKEN,  
VEILIGHEID, MIGRATIE EN  
BESTUURSZAKEN

van

WOENSDAG 09 DECEMBER 2020

Namiddag

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.21 uur en voorgezeten door de heer Ortwin Depoortere.

La réunion publique de commission est ouverte à 14 h 21 et présidée par M. Ortwin Depoortere.

*Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes remis par les auteurs.*

*De teksten die in cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.*

**01** Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les formations policières en zone frontalière" (55010430C)

**01** Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De politieopleidingen in grensstreken" (55010430C)

**01.01** Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le Comité permanent de contrôle des services de police a récemment publié une enquête de contrôle relative à la coopération transfrontalière entre la Belgique, d'une part, et la France, d'autre part, pour les zones de police des provinces du Hainaut et de Flandre occidentale.

Cette enquête mentionne une série de recommandations, lesquelles plaident en faveur de mesures visant à apporter des solutions aux problèmes rencontrés quotidiennement par les policiers transfrontaliers et les membres des services du Centre de coopération policière et douanière, selon l'acronyme CCPD.

Ces mesures portent notamment sur la question de la formation et l'enquête souligne la nécessité de la mise en place de formations spécifiques obligatoires pour tout officier belge arrivant en zone frontalière. Les types de délits particuliers constatés aux abords de la frontière, les modalités judiciaires et organisationnelles belges et françaises et les dispositions de l'accord de Tournai déterminant fortement la nature du travail du policier frontalier, il semble qu'une formation renforcée, adaptée à ces particularités soit effectivement nécessaire et utile.

Madame la ministre, des initiatives visant à renforcer la place accordée aux spécificités du travail de policier en zone frontalière, que ce soit avec l'Allemagne, avec les pays du Benelux et, plus particulièrement, avec la France, sont-elles envisagées dans le cadre des formations ?

Par ailleurs, un projet de formation est en cours de réalisation au sein du bassin de criminalité frontalier II. Ce bassin va de l'arrondissement d'Ypres jusqu'au Tournaisis. Un appui de la police fédérale dans le cadre de ces formations peut-il être envisagé ?

D'avance, madame la ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse.

**01.02** Annelies Verlinden, ministre: Monsieur le président, cher collègue Senesael, conformément au traité Benelux et d'autres accords - Tournai II signé avec nos pays voisins par exemple -, la police intégrée a bien développé des modules de formation sur la thématique transfrontalière. Les formations de base de tous les cadres incluent désormais un volet sur les aspects de la coopération transfrontalière: poursuites, observations, patrouilles mixtes, échanges d'informations.

Afin de maintenir à jour les compétences des membres du personnel des zones de police frontalière ou des zones affectées par des phénomènes criminels transfrontaliers, les écoles de police agréées par l'Académie nationale de police proposent des formations continues intitulées "Franchissement de frontière", "Intervention policière transfrontalière" et "Passer la frontière la frontière sans souci".

Quant aux initiatives qui pourraient encore être prises en la matière, les besoins en termes de formation rencontrés par des zones de police locale sont analysés et rencontrés en collaboration avec l'école de police agréée concernée, la police fédérale pouvant bien entendu être sollicitée en appui.

Oui, un appui de la police fédérale pourra être envisagé dans le cadre de ce projet de formation. Il pourra s'agir d'un soutien conceptuel en termes d'expertise ou logistique.

**01.03 Daniel Senesael (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse qui sont satisfaisants. J'aurai seulement deux remarques à faire.

D'abord, je rappelle la note de politique générale que vous avez présentée la semaine dernière et dans laquelle vous stipulez bien qu'une étude sera lancée sur le financement des écoles afin d'améliorer l'efficacité de la formation de base, et ce, en concertation avec les partenaires syndicaux. Nous y serons particulièrement attentifs.

Ensuite, les écoles sont là pour améliorer la formation qui y est dispensée et j'ose espérer que vous serez particulièrement attentive à développer l'aspect transfrontalier qui nous tient fort à cœur.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**02 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Les opérations policières de contrôle des poids lourds" (55010431C)**

**02 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De politiecontroles op vrachtwagens" (55010431C)**

**02.01 Daniel Senesael (PS):** Monsieur le président, madame la ministre, le vendredi 2 octobre 2020, les services de police de la zone

Condroz-Famenne ont réalisé une opération de contrôle des poids lourds empruntant les routes nationales 4 et 97. Au cours de cette opération, 27 camions ont été examinés et 14 d'entre eux – soit plus de la moitié – étaient en infraction.

Ces infractions concernaient principalement le respect des surcharges, les conditions techniques, la validité des contrôles techniques, la détention et le port de permis de conduire appropriés ainsi que l'utilisation des tachygraphes. Les infractions se répartissaient comme suit: huit infractions mineures, cinq infractions majeures et une infraction critique.

Ces chiffres, couplés à ceux obtenus à la suite d'opérations policières réalisées ailleurs en Belgique, soulignent la présence de ce phénomène infractionnel dans notre pays. S'il est estimé que 6 % des accidents routiers impliquent des poids lourds, près de 25 % des accidents impliquant des poids lourds s'avèrent mortels. Certaines infractions communément constatées présentent des risques considérables pour la sécurité routière.

Madame la ministre, pourrions-nous entendre votre réaction face à ce problème? Pouvez-vous nous informer du nombre d'opérations de contrôle de poids lourds réalisées par la police ces derniers mois, ainsi que du nombre et de la nature des infractions constatées?

Observez-vous une concentration d'infractions dans certaines zones? Des opérations de contrôle des poids lourds sont-elles envisagées dans les régions frontalières, en particulier avec la France?

**02.02 Annelies Verlinden, ministre:** Monsieur le président, cher collègue Senesael, les contrôles du trafic des poids lourds constituent un point important de notre combat contre l'insécurité routière. Les services de police, tant fédérale que locale, y consacrent toute l'attention nécessaire.

Ce type de contrôles nécessite cependant de faire appel à du personnel spécialisé. Or, tous les services de police ne disposent malheureusement pas de la capacité nécessaire à cet effet. Pour remédier à ce problème, différents réseaux d'experts ont été mis en place. Les membres de ces réseaux procèdent régulièrement à des actions de contrôle ciblées sur leur domaine de compétence particulière, par exemple le transport de marchandises dangereuses, la fraude au tachygraphe sur les temps de parcours et de repos, l'arrimage des charges, les transports exceptionnels ou encore le contrôle technique sur

la route.

À ces actions s'ajoutent bien entendu toutes les initiatives locales, telles que celle effectuée par la zone de police Condroz-Famenne le 2 octobre dernier. Ces actions ont permis de constater quelque 19 014 infractions en 2019. En cette année 2020, les différents réseaux ont déjà mené 16 actions coordonnées, auxquelles ont participé des spécialistes des polices locales et fédérale. Ces actions ont été menées un peu partout sur le territoire mais, en raison des mesures contre l'épidémie de COVID-19, les actions à grande échelle ont dû être temporairement suspendues.

Enfin, nous n'avons pas connaissance d'initiatives locales particulières le long de la frontière française.

**02.03 Daniel Senesael (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. J'attire votre attention sur la particularité de la zone française. J'ai expressément pris les chiffres de la zone de police Condroz-Famenne qui ne sont pas ceux de ma zone. Pour votre information, je suis président de la zone de police du Val de l'Escaut qui est contiguë à la frontière française. Mon excellent collègue, Éric Thiébaud, connaît d'ailleurs le même phénomène puisque, lui aussi, est président d'une zone transfrontalière.

Vous savez que la Belgique est un pays de passage qui est fort fréquenté par les poids lourds. Il y aurait dès lors peut-être une nécessité de mener des opérations spécifiques en ce qui concerne le passage des camions étrangers, français tout particulièrement.

Madame la ministre, je me permettrai de revenir tout prochainement avec quelques propositions.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03 Question de Daniel Senesael à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'augmentation de la mortalité routière en Belgique" (55010432C)**

**03 Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De stijging van het aantal verkeersdoden in België" (55010432C)**

**03.01 Daniel Senesael (PS):** Madame la ministre, Statbel a récemment publié les chiffres relatifs au nombre d'accidents et de victimes observés sur l'année 2019 en Belgique. Si ces chiffres décrivent une diminution d'accidents en

Flandre (-2,7 %) et en Wallonie (-1,9 %) par rapport à l'année 2018, ils montrent également une augmentation du nombre de tués dans les trente jours suivant l'accident dans l'une (+1,6 %) et l'autre (+13,9 %) région.

Les provinces flamandes et wallonnes comptant le plus grand nombre de décès dans les trente jours suivant l'accident sont la Flandre orientale (11 % des décès), Anvers (12 %), Liège (12 %) et enfin le Hainaut (18 %). Bien que les chiffres relatifs au nombre d'accidents constatés en Hainaut témoignent d'une diminution.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur les chiffres évoqués? La diminution du nombre d'accidents constatés sur notre territoire en 2019 est un élément positif qui se doit d'être souligné. Toutefois, des efforts restent à effectuer. En 2017 – année moins meurtrière que 2019 –, la Belgique occupait, selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles, la 16<sup>e</sup> place du classement des pays de l'Union Européenne comptabilisant le moins de décès sur les routes, devancée en cela par l'ensemble des pays limitrophes. Madame la ministre, des initiatives visant à réduire le nombre de tués sur les routes belges – et, plus particulièrement, sur les routes hennuyères – sont-elles envisagées? Le renforcement des contrôles semble être une initiative efficace dans le cadre de la lutte contre la mortalité routière. Un soutien de la police fédérale est-il envisagé?

**03.02 Annelies Verlinden, ministre:** Monsieur Senesael, bien que l'année 2019 ait connu une baisse du nombre d'accidents sur les routes belges, les chiffres relatifs au nombre de tués sur la route ont effectivement augmenté en Wallonie (+13,9 %) et en Flandre (+1,6 %). En outre, 646 personnes ont perdu la vie sur les routes belges en 2019. En dépit d'une baisse de 24 % du nombre de tués depuis 2010, le résultat obtenu pour l'année 2019 est encore loin de l'objectif européen visant à réduire de moitié le nombre de tués sur la route à l'horizon 2020, soit un maximum de 420 tués en 2020. Avec 56 tués par million d'habitants en 2019, la Belgique se situe, d'ailleurs, au-dessus de la moyenne européenne: 51 tués par million d'habitants. Et la marge de progression reste importante.

Les mesures qui seront mises en œuvre par les services de police pour lutter contre les causes majeures de la mortalité routière et contribueront ainsi à une diminution du nombre de tués sur les routes belges sont de plusieurs types.

Tout d'abord, on va utiliser de nouvelles technologies comme l'ANPR et on va déployer des applications policières sur le terrain. Puis, il y aura une automatisation accrue du processus de traitement et une optimisation des ressources policières, notamment en orientant la capacité policière vers les moments et les secteurs considérés comme problématiques.

Nous allons aussi poursuivre la coopération avec les partenaires actifs en sécurité routière à différents niveaux. Ces mesures permettront de continuer à lutter plus efficacement contre les principales causes de la mortalité routière, tout en augmentant, pour les usagers de la route, les risques d'être contrôlés.

Le renforcement des contrôles apparaît en effet comme une initiative efficace. Les mesures susmentionnées soutiendront ce renforcement, notamment en libérant de la capacité policière pour rediriger cette capacité vers les phénomènes d'insécurité routière qui ne pourront pas faire l'objet de constats automatisés, comme la conduite sous l'influence d'alcool.

Le renforcement des contrôles routiers passera également par le recrutement d'une capacité policière au profit de la police fédérale de la route.

**03.03 Daniel Senesael (PS):** Monsieur le président, je voudrais d'abord remercier Mme la ministre pour la qualité de sa réponse et surtout pour la détermination dont elle fera preuve pour mettre en place ces différentes mesures. J'ai pu constater, d'ailleurs, depuis le dépôt de cette question, que la ministre s'est exprimée dans la presse et a marqué sa volonté de contrôler un conducteur sur trois. En outre, elle mettra les moyens logistiques et financiers à disposition pour atteindre cet objectif. Je ne peux donc que la remercier pour les informations qu'elle nous a livrées et lui dire que nous resterons évidemment vigilants et attentifs à l'évolution de cette situation. Nous reviendrons prochainement pour constater la réalisation des mesures qu'elle a promis de mettre en place et pour lesquelles nous la remercions.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**04 Question de Eric Thiébaud à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "L'échantillonnage et la destruction des stupéfiants" (55010445C)**

**04 Vraag van Eric Thiébaud aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele**

**Hervormingen) over "De monsterneming en vernietiging van drugs" (55010445C)**

**04.01 Éric Thiébaud (PS):** Monsieur le président, madame la ministre, divers parquets locaux ont rédigé une note permanente à l'attention des zones de police de manière à généraliser l'échantillonnage de stupéfiants et la destruction du surplus par ces dernières. Une mission jusqu'ici assurée par le laboratoire scientifique de la police fédérale, qui implique un matériel spécifique, des formations du personnel, des procédures... en un mot, des charges importantes pour des zones locales, dont on connaît déjà le poids dans les finances des collectivités locales.

Madame la ministre, cette situation appelle de nombreuses questions. Pourquoi les parquets se détournent-ils du laboratoire scientifique de la police fédérale concernant la réalisation de ces missions? Avez-vous été consultée dans ce cadre?

Si cette décision est liée au déménagement du laboratoire dans le cadre de l'implantation de la police fédérale à Vottem, cette mesure se veut-elle transitoire avant de renvoyer cette mission au laboratoire scientifique de la police fédérale? Si oui, à quel terme? Cela justifierait-il alors de l'importance des investissements à consentir par les zones locales?

Dans le cas contraire, quel impact cette décision aurait-elle sur le laboratoire? Quels sont les horizons fixés pour cette structure importante? Quels sont les transferts de crédits alors prévus vers les zones pour couvrir ces investissements et les frais de fonctionnement afférents? Je vous remercie.

**04.02 Annelies Verlinden, ministre:** Cher collègue Thiébaud, à la demande de l'autorité judiciaire, des enquêteurs de la police fédérale ou des zones de police, les laboratoires de police technique et scientifique réalisent des échantillonnages représentatifs de quantités importantes de stupéfiants saisis en vue de réaliser des tests d'orientation et en vue d'une éventuelle analyse par un laboratoire spécialisé.

Le volume restant est restitué aux enquêteurs de la police fédérale ou aux zones de police à l'origine de la demande, et déposé au greffe. Néanmoins, ce travail n'est pas spécifique au laboratoire de police technique et scientifique. L'Institut national de criminalistique et de criminologie est un partenaire plus compétent que les laboratoires de police en cette matière.

### formations policières" (55011520C)

**19** Vraag van Daniel Senesael aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "De aandacht in de politieopleiding voor het omgaan met burgers die een politioptreden filmen" (55011520C)

**19.01** Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, ces derniers mois, de nombreuses images publiées en ligne et dans les médias ont révélé les réactions négatives (intimidations, interpellations, voire violences) de certains policiers dirigées à l'encontre de citoyens filmant leurs interventions.

De manière générale, la loi ne prévoit aucune interdiction relative à la prise de photos ou à l'acte de filmer une action de la police dans l'espace public. Le droit de filmer la police est, par ailleurs, consolidé par la jurisprudence, laquelle fait primer la nécessité du contrôle de l'action policière dans un État de droit.

Si la problématique des "filmeurs" est abordée dans le cadre de la formation policière, à travers, notamment, les thématiques de la maîtrise de la violence, de la gestion du stress et de la déontologie, laquelle souligne explicitement leur légitimité, les faits observés ces derniers mois nous poussent à nous demander si les éléments de la formation policière relatifs à ce sujet suffisent à préparer les policiers à travailler sous l'objectif de passants.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur la problématique évoquée? Jugez-vous la formation policière actuelle adaptée au regard de cette problématique? Envisagez-vous des initiatives visant à renforcer le traitement de la question des "films sauvages" exposée lors de la formation policière?

**19.02** Annelies Verlinden, ministre: Cher collègue Senesael, des membres des services de police ont été de plus en plus sensibilisés à ce phénomène qui concerne de nombreuses facettes du métier de policier. Il est abordé à des degrés divers dans plusieurs formations: en déontologie, en maîtrise de la violence et en gestion du stress que vous pointez vous-même, mais aussi en matière de police administrative et, plus particulièrement, en gestion négociée de l'espace public, où cet aspect s'intègre tant dans la théorie "cadre légal" que dans les exercices pratiques quant aux comportements et attitudes à adopter.

On peut aussi pointer la formation continuée sur les médias sociaux proposée à l'ensemble des

policiers et qui se prête bien à l'étude de cette problématique. Dès leur formation de base, ce sujet est abordé avec les aspirants policiers au travers de divers *clusters*, tels que la déontologie, la loi sur la fonction de police, les interventions policières, la communication, mais aussi lors d'exercices intégrés.

Il n'y a toutefois pas de module de formation consacré spécifiquement à ce phénomène, que ce soit en formation de base ou en formation continuée. Je n'envisage à ce jour pas d'initiatives plus particulières. Il revient avant tout aux opérateurs de formation de veiller à intégrer judicieusement ce phénomène d'actualité dans le cadre de différentes formations existantes.

**19.03** Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'estime, néanmoins, que cela nécessite réflexion, que les aspects relatifs à ces films et à tout ce qui est véhiculé doivent être pris en compte lors des concertations visant l'amélioration de la formation policière pour faire à nouveau référence à votre note de politique générale. Je pense que, dans l'avenir, ces faits ou ce phénomène n'iront que s'amplifiant. Selon moi, il serait utile, voire nécessaire, de songer à intégrer tous ces éléments dans la formation policière. Je ne doute pas un seul instant que vous y accorderez toute l'importance voulue et je vous en remercie d'ores et déjà.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

De **voorzitter**: Ik zie de heer Segers niet meer, maar er zijn nog drie vragen hangende van de heer Vandenput, mevrouw de minister, dus ik zou die graag nu behandelen.

**19.04** Tim Vandenput (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, ik heb een voorstel. Ik zou graag nog mijn vraag over Jozef Chovanec stellen en de twee andere vragen mogen worden omgezet in schriftelijke vragen. De antwoorden daarop zijn toch klaar, dus dan kunnen zij vrij snel volgen, veronderstel ik. Zo blijven wij binnen het vooropgestelde tijdsbestek.

De **voorzitter**: Vragen nrs. 55011475C en 550011517C van de heer Vandenput worden omgezet in schriftelijke vragen.

**20** Vraag van Tim Vandenput aan Annelies Verlinden (Binnenlandse Zaken en Institutionele Hervormingen) over "Het interne onderzoek en het onderzoek van het Comité P in de zaak-